

Délibération 4.01

**Expérimentation d'un Plan de déplacements établissement scolaire (PDES)
dans un collège public de Seine-Maritime - Programme MOBY d'accompagnement
à l'écomobilité pour les trajets scolaires**

Intervention de Christine MOREL

Monsieur le Président, Chers Collègues,

Alors que le réchauffement climatique s'annonce être plus grave que prévu, à plus d'1,5°C d'ici 2030 selon le dernier rapport du GIEC, et alors que nous subissons des hausses de toute part, notamment du carburant, il est essentiel d'accompagner dans une seul mouvement le soutien des familles les plus précaires et le soutien à l'environnement.

Le développement de la pratique cyclable est donc un objectif que nous partageons. C'est à la fois bon pour la santé, pour la planète, pour le pouvoir d'achat et pour l'attractivité de notre territoire.

Nous vous avons alerté lors de la présentation du Plan vélo 76 sur l'importance de démocratiser l'utilisation de ce moyen de locomotion dès le plus jeune âge. En effet, il ne doit pas avoir comme seul usage le tourisme ou la promenade dominicale, mais aussi une utilisation journalière.

Ce « Plan de déplacements établissement scolaire » est intéressant car il permet aux collégiens d'acquérir les bons réflexes pour circuler en autonomie et en sécurité, tout en les sensibilisant aux enjeux de développement durable et de mobilité active.

Ce plan nécessite néanmoins de disposer sur les chemins des collèges d'infrastructures adaptées pour rouler en sécurité. Et sur ce sujet il existe encore de belles marges de progression, dans nos villes mais encore plus dans nos campagnes.

Je me permets de me questionner quant au choix d'un collège unique pour tester cette politique innovante car il me semble que cela ne tient pas compte de la diversité des établissements

En effet, le rayonnement du collège n'est pas le même selon que l'on se situe dans un territoire rural, périurbain ou urbain. Dans le premier cas, nous savons que le rayonnement du collège est assez large et draine des populations venues de communes voisines qui sont liées par des infrastructures routières de type route départementale.

En revanche, dans les collèges urbains, il s'agit avant tout de jeunes vivant à proximité des établissements. Les conditions de réalisation des infrastructures ne sont pas les mêmes.

D'abord, la circulation sur les axes est différente, mais les partenaires impliqués dans la constitution d'une telle politique publique ne sont pas les mêmes également. Les EPCI et les communes doivent y être impliqués

Enfin, pour reprendre un territoire que je connais bien, les communes périurbaines connaissent elles aussi une situation particulière. Les collèges sont composés à la fois par des jeunes issus directement de la commune et pour partie également de jeunes issus des communes aux alentours et donc les déplacements cumulent les deux difficultés soulevées précédemment.

Il me semble donc que les collèges testeurs devraient être au minimum de 3 pour être représentatif de cette diversité.

Enfin, pour circuler en toute sécurité, il ne suffit pas de pédaler. Il faut aussi une bonne pratique. Les ateliers pédagogiques à destination des collégiens du département répondent à cette fin et c'est une très bonne chose.